

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 28 Mai 2015 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANDALOT. CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIGOU. LABIT. MARRAULD. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. BIASI.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Aménagement de Bourg :

1) Plan de circulation,

2) Éclairage Public.

1) M. le Maire propose le plan de circulation suivant : Le tour de ville Promenade du Nord et Promenade du Midi reste en double sens, le stationnement se fera en épi au niveau de la statue « Le crieur de l'Infini » jusqu'au CAP tant que la largeur du bas-côté le permet.

2 panneaux indiquant la chaussée rétrécie du fait des véhicules stationnés seront placés au tour de ville. À l'entrée du tour de ville en bas de la rue du 11 Novembre et un au niveau du chemin de La Seiglal.

Pour les Poids Lourds venant de la route de Marmande, sera placé à l'intersection avec le tour de ville, un panneau « Poids Lourds Itinéraire Conseillé » avec flèche directionnelle.

Un panneau « Centre-Ville » sera placé Tour de Ville en bas de l'église.

Un panneau « Parking Centre-Ville » sera placé en bas de la Place des Amours.

Les panneaux seront mis en place à compter de mardi 02 juin.

Après débat et à la majorité (11 pour-3 contre) la rue de Marmande reste en sens unique avec la mise en place d'un stationnement interdit et d'un sens interdit devant l'église.

Le plan de circulation est validé par les membres de l'assemblée.

2) M. le Maire soumet à l'assemblée 3 devis établis par le SDEE 47 relatifs aux travaux de rénovation d'éclairage public, rue du 11 Novembre 1918.

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| a. Tranche ferme | 4 115.10 € HT |
| b. Tranche conditionnelle | 3 621.00 € HT |
| c. Mise en valeur des puits | 1 884.50 € HT |

La contribution de la commune sera de 75 % des montants HT énumérés ci-dessus soit :

- | | |
|----|------------|
| a. | 3 086.33 € |
| b. | 2 715.75 € |
| c. | 1 413.38 € |

Le conseil municipal décide d'engager ces travaux d'enfouissement et de préparation de mise en valeur des puits. Une discussion doit cependant avoir lieu avec le maître d'œuvre pour vérifier que certaines prestations sur le terrassement n'aient pas été comptées plusieurs fois.

Délibération OPAH :

M. le Maire informe que Mme BUZIT a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade (fourniture et pose d'une porte d'entrée en bois et d'un châssis fixe en remplacement de la vitrine, nettoyage et peinture de la façade) dont le montant s'élève à 6 337.20 € HT. Mme BUZIT a obtenu l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable aussi, vu les fiches de calculs établies par le PACT HD 47,

Le conseil municipal, décide d'attribuer :

- Une aide dans le cadre de l'opération façade pour un montant de 1 267.44 € à Mme BUZIT, 17 rue du 11 Novembre 1918 à Monclar -47380-.

Dossiers en cours : M. le Maire informe que les dossiers de M. BOUBADDARA (Place de la Mairie), SCI MATJI et de la Commune de Monclar sont en cours d'instruction. Il rappelle que le dossier de la Commune a été déposé afin d'effectuer la réfection (peinture) des menuiseries du bâtiment 6-7 Place de la Mairie.

Informations diverses :

1° M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. LACOMBE qui souhaite aménager une terrasse devant la boulangerie afin d'installer tables et chaises. Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal n'est pas favorable à cette idée mais il est rappelle que la voie concernée étant une voie départementale les services du Conseil Général doivent être sollicités.

2° M. le Maire fait part à l'assemblée que le contrat de Claire BALLOUX arrive à son terme le 30 juin 2015 et que cette dernière a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. M. le Maire propose que soit recrutée une personne éligible au CAE et soumet la candidature de Mme Marie-Paule LEFORT. Le conseil municipal donne un avis favorable au recrutement de cette dernière en CAE, 26H/Hebdomadaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
